

www.economie.gouv.fr/dgccrf



Paris, le 10 janvier 2019

Pratiques commerciales des enseignes de vente en ligne : la DGCCRF a transmis à l'autorité judiciaire les conclusions de ses investigations concernant le site vente-privee.com

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a transmis à la Procureure de la République près le tribunal de grande instance de Bobigny les conclusions de ses investigations concernant des pratiques de l'entreprise vente-privee.com. Le procès-verbal transmis s'inscrit dans le cadre d'une enquête portant sur d'éventuelles annonces de réduction de prix trompeuses.

Plus précisément, il est reproché à l'entreprise d'avoir cherché à donner à ses clients l'illusion de faire une bonne affaire en mettant en place différentes stratégies frauduleuses visant à construire un « prix de référence » fictif. Ce « prix de référence » est le prix à partir duquel est calculé le taux de réduction pratiqué. Les annonces de réduction de prix le présentent souvent sous une forme barrée. En l'occurrence, des « prix de référence » qui ne correspondaient dans les faits à aucune réalité économique étaient utilisés pour afficher des taux de promotion particulièrement attractifs.

Il revient maintenant à l'autorité judiciaire de donner les suites qu'elle jugera nécessaires aux manquements présumés relevés par la DGCCRF.

Ces investigations ont été réalisées par les agents CCRF de la direction départementale de protection des populations (DDPP) de Seine-Saint-Denis, appuyés par ceux de la DIRECCTE Île-de-France et du service national des enquêtes. L'enquête s'est appuyée sur des constatations sur le site internet de l'entreprise et sur l'analyse de documents saisis au cours de perquisitions menées en juin 2016 dans ses locaux après autorisation du juge des libertés et de la détention.

La vente à distance sur Internet, tout particulièrement sous forme de vente « événementielle », fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de la DGCCRF qui contrôlent la loyauté des prix affichés et des pratiques promotionnelles. En effet, des pratiques déloyales consistant à annoncer des réductions de prix trompeuses construites à partir de prix de référence illusoires biaisent les choix des consommateurs et perturbent le bon fonctionnement des marchés en induisant une concurrence déloyale.

Des enquêtes régulières sont ainsi menées pour lutter contre ce type de pratiques commerciales trompeuses. Ces enquêtes ont notamment conduit la DGCCRF à annoncer en février 2017 qu'elle avait ouvert des procédures contentieuses à l'encontre de 19 enseignes du e-commerce. Celles-ci ont donné lieu au paiement de plusieurs millions d'euros d'amendes dans le cadre de transactions pénales.

Contact presse :

DGCCRF : 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr